Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260924-DELIB2026710708-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 16.09.2026

Date d'affichage : 16.09.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	11

Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 24 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, GILBERT Gwénaël, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien,
ALLAIN Killian, BLANCHARD Vanessa, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, PRIGENT Amélie, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina.

A été nommée secrétaire : Mme Amélie PRIGENT

DELIB 2026-71-07-08 Eclairage public : horaires

Monsieur l'adjoint aux travaux rappelle au conseil municipal que les horaires d'éclairage public avaient été fixés par délibération n° 2025-06-02-03. Or ceux-ci sont actuellement déréglés. Le conseil s'interroge également sur les heures d'allumage les week-ends.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal,

- **Adopte les horaires suivants :**

	Début	Fin
Matin	**- 6.45 du lundi au vendredi - 7.30 les samedis et dimanches**	**Arrêt automatique**
Soir	**Allumage automatique**	**22.00**

Le Maire,
M. BERTHO

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)